

Compte Rendu Conseil de Quartier du Coteau

23 mai 2022

Pour la municipalité :

Camille Vielhescaze (Premier adjoint, en charge de la démocratie citoyenne)

Robert Orusco (Elu référent au conseil de quartier du Coteau)

Vera De Sousa (Chargé de mission participation citoyenne),

Jean Paul Notte (Chargé de mission prévention / Sécurité),

Pour le conseil de quartier :

Bernadette Cazin

Amélia Brault-Malaval

Nicolas Bourbon

Nombre de participants : 30/ 35 participant·es environ

1. Préambule

Mots de bienvenue de Bernadette Cazin et présentation des représentant·es de la mairie et de l'équipe d'animation.

2. Les constructions

a) ZAC des Saussaies : Où en est le projet ?

Présentation du projet avec les différents espaces et zones. Rappel historique sur la longue histoire des projets dans cette zone. La construction coté allée des Hautes Bruyères destinée au « coliving » (logement meublé qui se compose d'espaces privés (chambre, salle de bain, petite cuisine) et d'espaces partagés (salon, salle de sport, bibliothèque, ...) nécessite des ajustements entre le promoteur, le futur gestionnaire et la mairie.

Conclusion : le projet n'est pas totalement finalisé avec le promoteur et le permis de construire n'est pas encore déposé.

b) Projet « Chatelain » entre Vignes et Etienne Dolet. Qu'en est-il ?

Plusieurs permis de construire ont été déposés par la famille Chatelain pour des projets immobiliers situés entre la rue E.Dolet et la rue des Vignes.

Réponse Mairie : Mise en contexte, plusieurs propriétaires, de nombreuses propositions de projets par le fils de M.Chatelain. Non-respect des objectifs et des attentes urbaines de la mairie (trop dense, ne correspond pas aux attentes d'habitat participatif). Finalement le projet déposé en décembre 2021 ayant vu son terme dépassé dans le cadre d'une demande de documents complémentaires, est caduc (en quelque sorte, annulé).

Réactions des citoyen·nes (plus large que juste ce projet) : Inquiétudes sur les hauteurs de projet, sur les entreprises qui laissent les déchets dans les rues, sur le bruit.

Conclusion : Mairie très attentive sur cette zone. Pas de projet validé pour l'instant. Concernant le projet actuel (SIER, parcelle E. Dolet- F. Choplin) : c'est un projet validé il y a longtemps. Problématiques différentes. Quant aux aménageurs et entreprises de construction, des pénalités et des contraventions ont été appliquées car en travaux depuis 5 ans environ.

3. Jardin panoramique :

a) Forêt urbaine

Questions : Où en est le projet de forêt urbaine ? Qu'en est-il de l'accès au parc des Hautes-Bruyères par le passage sous l'autoroute ?

Réponse mairie : La Start-up initialement pressentie ne pouvait pas réaliser le projet dans les délais prévus. Nouvelle entreprise va s'en charger ; Les plantations interviendront à l'hiver 2022-2023 avec un raccourcissement de la zone de densification.

Passage pour le parc des Hautes-Bruyères, le foncier appartient à du j l'Etat, la départementale au département. Ce passage est utilisé pour la sortie des camions des divers chantiers en cours et à venir.

Donc la mairie essaye de pousser pour une ouverture de cet accès mais ne peut garantir un résultat, en tout état de cause pas avant la fin des constructions sur site, prévue en 2025.

Conclusion : Forêt et densification végétale prévues pour l'hiver prochain. (2022-2023). Pour le passage, soutien et discussion menée par la mairie avec l'Etat.

Prochaine réunion de travail sur site avec les habitant·es intéressé·es : **jeudi 30 juin à 18h30** / inscription présence *via* participationcitoyenne@ville-cachan.fr

b) *Projet des jeux pour enfants et parc canin*

Question : Proposition d'un espace de jeux pour enfants au parc panoramique. Qu'en est-il du parc canin? Comment financer ces projets ?

Réponse mairie : Compréhension du besoin, les jeux coûtent très cher donc en partie en dehors du budget participatif. Pour les projets de parcs canins, tolérance de la municipalité

Conclusion : Demandes entendues. La mairie va réfléchir à ces différentes questions d'aménagements et à leurs financements, dont un rafraichissement de l'aire de jeux Courbet notamment pour que certains soient adaptés à des plus petits.

Question : *En attendant les aménagements du jardin panoramiques*, une bande de terrain située en haut de l'allée des Hautes Bruyères ne pourrait-elle pas être exploitée dès à présent ? Par exemple comme parc canin ou jeux pour enfants en bas âge ou des bancs. Est-ce qu'un aménagement est possible d'autant plus qu'il y aurait un recul de 12 mètres des constructions sur la ZAC des Saussaies à ce niveau ?

Réponse / Conclusion : A réfléchir : les véhicules y roulent vite et sont de plus en plus nombreux à l'emprunter pour évier la rue du Lunain.

4. *Les Oubliés de la D126*

Présentation / Questions : constats par un collectif d'habitant·es « les Oubliés de la D126 » sur les trottoirs le long de la D126 (rue Gabriel Péri) dans un très mauvais état, pas/peu entretenus, des déchets partout (gravats déposés illégalement par des entreprises), un terrain vacant (entre l'impasse Germinal et les immeubles Icade) pourrait être utilisé comme un mini jardin/parc. L'accès au centre-ville de Cachan est difficile. Sentiment d'abandon et de situation de frontière de la commune donc pas/peu géré.

Réaction dans la salle : Il faut aussi mobiliser l'ensemble des habitant·es de la D126 en postant des flyers/communiquant avec les autres usagers. Certain·es citoyen·nes se sont déjà mobilisé·es contre la pollution au perchloréthylène émanant du terrain vague, cela a permis de dépolluer mais pas totalement.

Réponses mairie : Constat partagé par la mairie, c'est bien une frontière. L'aménagement revient au département et impossible de faire à sa place. La mairie accompagnera les demandes et soutient les citoyen·nes en poussant leurs demandes auprès du département. Pour les déchets et incivilités, la mairie réfléchit à des solutions => police municipale, caméras de vidéo-surveillance...

Conclusion : La mobilisation et les constats sont partagés, il est primordial que les citoyen·nes s'organisent et la mairie les accompagnera pour les questions d'aménagement. Un rendez-vous est mis en place avec les représentantes du collectif et la mairie.

5. Transports

a) Question sur les circulations Valouette

Question : Desserte de la D126 et de la Valouette, demande de décalage du trajet.

Réponse / Conclusion : Mairie ne peut pas modifier les trajets, dès lors qu'il ne s'agit pas de sa compétence. Evolution des lignes et dessertes qui seront modifiées avec le Grand Paris seront scrupuleusement examinées.

b) Circulation et stationnement Rue Emile Zola

Question : Où en sommes-nous sur la réflexion autour de la Rue Emile Zola ?

Réponse mairie : Question complexe car impact sur les autres rues autour pour la circulation, dernière réunion annulée par les habitant·es. Effet application Waze (cette rue est empruntée pour éviter les embouteillages de la rue G. Péri). Réfection plus tard de cette rue car il y a eu déjà la rue des Vignes de refaite sur le quartier du Coteau avec financement prévu. Au tour d'un autre quartier de pouvoir refaire une/des rues.

Conclusion : Circulation prise en compte, réunion prochaine. Réflexion à penser de manière globale. Réfection de la rue pour plus tard. Une nouvelle réunion circulation va être programmée.

c) Circulation dangereuse rue du Coteau

Réponse/Conclusion : Idem qu'avant, réflexion globale. Mairie impliquée mais pas si simple

d) Stationnement bd de la Vanne

Question : Stationnement de nombreux véhicules permanent ou semi-permanent sur le bd de la Vanne ou sur Léon Blum. Que fait la mairie ?

Réponse : La mairie a mobilisé les agents municipaux de nombreuses fois. Il doit y avoir un constat sur plusieurs jours de véhicules qui ne bougent pas.

Conclusion : La mairie est au courant et est mobilisée sur le sujet avec la police municipale.

6. Projet d'écoquartier de la gare (Jury Citoyen)

Sujet : Présentation du déroulement du jury citoyen par Laure Hamon-Vigreux, membre du jury citoyen et habitante du Coteau. Nombreuses réunions et formations. Des heures de travail importantes. Expertise développée. Le jury citoyen avait 10% de la notation (90% de points techniques et coût pour la mairie et la Société du Grand Paris), inédit en terme de participation des habitant·es. C'est le jury citoyen qui a fait basculer le choix de projet.

Conclusion : Projet passionnant, à reconduire ! Découvrir le projet lauréat sur parlonsensemble-cachan.fr/

7. Questions diverses des habitant·es

Question 1 : Les haies rue Léon Blum à replanter en place pour une continuité verte

Réponse 1 : C'est noté à réfléchir.

Question 2 : Immeubles Courbet : Incivilités sur les places de stationnements à l'arrière et entretien des espaces verts/ fleurissement pas assez « visibles ».

Réponse 2 : Parking privé, la mairie ne peut pas intervenir. La mairie prend note / entretiens des espaces verts.

Question 3 : Bd Vanne trop éclairé

Réponse 3 : Gestion énergétique et écologique de l'éclairage en cours par la mairie. Réduction de la puissance lumineuse déjà mise en place mais réflexion sur déclenchement de l'allumage ou autres en cours.

Question 4 : Affichage de pub sauvage particulièrement agressive dans certains lieux (sur les poteaux ou pancartes des artisans devant les propriétés chez qui ils interviennent)

Réponse 4 : Nouvelle réglementation, qui va impacter aussi les artisan·es et commerçant·es, une annonce dans le Cachan Mag prévue quand elle entrera en vigueur. Mobilisation de la police municipale mais prend beaucoup de ressources (temps, argent)

Question 5 : des bombes aérosols (gaz hilarant = protoxyde d'azote) vides jonchent le sol. Que faire ?

Réponse : les jeter aux déchets toxiques ou signaler à la mairie pour enlèvement.

Questions autres : Déjà traités dans d'autres parties

8. La Mémoire de Cachan

Sujet : Collecte de photos, films, cartes postales, images ou autres sur les quartiers historiques de Cachan dont le Coteau. Projet prévu pour fêter les 100 ans de la ville.

Conclusion : Si vous possédez des photos/des documents, les envoyer au comité de quartier du Coteau qui les transmettra aux organisateurs et vous les rendront après numérisation.

9. Bilan de l'activité du Conseil de Quartier

Sujet : Les activités du comité de quartier ont été une grande réussite : la descente aux lampions et la pêche aux poissons !

Conclusion : N'hésitez pas à nous rejoindre !

10. Nouvelles demandes

Demande de 2 nouveaux passages piétons dans deux zones dont en face de la rue Faure Beaulieu (maison du Coteau)

Le présent compte rendu est disponible sur le site de la mairie et sur le blog du conseil de quartier dans la rubrique « Présentation des réunions ».

Merci de faire circuler le compte rendu auprès de vos voisins.

Rendez-vous donc sur le Blog de votre conseil de quartier : www.cdq-coteau-cachan.fr

Pour contacter le conseil de quartier, par courrier :

17 rue des Vignes, 94230 Cachan



Par email : coqcot@gmail.com

Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions et joignez une ou deux photos pour illustrer votre propos.

Nom :

Prénom :

Email :

Suggestions :